

ASSOCIATION CANADIENNE DES 5 QUILLES

CODE DE CONDUITE

PRÉAMBULE

Afin de respecter la tradition de franc-jeu et d'esprit sportif dans le sport des quilles, tout participant (équipes, entraîneurs, officiels, gestionnaires et administrateurs) aux tournois et aux réunions sous l'autorité de l'Association canadienne des 5 quilles, a l'obligation de se comporter de manière raisonnable et acceptable. Ils doivent éviter toute conduite antisportive, actes ou pratiques qui sont, de l'avis de l'Association canadienne des 5 quilles, préjudiciable au sport.

DIRECTIVES

- ◆ Se comporter avec intégrité, honnêteté, ouverture d'esprit, et transparence.
- ◆ Traiter les autres avec respect, sincérité, considération, tolérance, civilité et dignité.
- ◆ Honorer ses engagements.
- ◆ Accepter les conséquences de nos actions.
- ◆ Accepter les règles de la loi et ne pas s'engager dans des activités illégales, ni tolérer les activités illégales des autres.
- ◆ Éviter de se placer en position de conflit d'intérêt réel ou perçu qui pourrait réduire ou, être perçu comme réduisant notre jugement professionnel.
- ◆ Ne pas communiquer les informations confidentielles rassemblées au cours de nos activités sans autorisation préalable.
- ◆ Soutenir les orientations stratégiques et les buts de l'Association canadienne des 5 quilles et se conformer à l'image et à la réputation de l'Association en ne s'engageant pas dans des actes ou activités qui discréditeraient l'Association.
- ◆ Collaborer et travailler avec les partenaires et le personnel, et solliciter et considérer leurs commentaires au sujet de notre travail, et partager nos connaissances avec nos partenaires au bénéfice du sport des quilles.
- ◆ Se conformer à toutes les directives et règlements de l'Association qui sont applicable.
- ◆ Encourager les autres membres du personnel des quilles, les bénévoles, athlète, etc. avec qui nous travaillons de se soumettre à ce code, et ne pas tolérer ni appuyer les contraventions à ses provisions.
- ◆ Ne pas se comporter d'une manière qui pourrait porter atteinte à l'Association ou qui pourrait porter atteinte au nom de la Fédération.

VIOLATIONS

Les violations au code de conduite doivent être signalées au bureau national de l'AC5Q. Voir ***Processus de signalement des infractions /Procédures disciplinaires.***